

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1974

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly - Irigny - Vernaison

objet : Requalification du chemin des Flaches - Bilan et clôture de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Palleja

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1974**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Charly - Irigny - Vernaison

objet : **Requalification du chemin des Flaches - Bilan et clôture de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour but de proposer au conseil de Communauté de délibérer sur le bilan de la concertation préalable relative au projet de requalification du chemin des Flaches, situé sur les communes d'Irigny, Vernaison et Charly.

Le chemin des Flaches et la route de Buye, situés sur le plateau arboricole d'Irigny, Vernaison et Charly, relie le quartier de la Combe à Irigny aux quartiers de Saint Abdon à Charly et de la Grande Ponde à Vernaison. En bordure de terrains agricoles et desservant de rares habitations, ces chemins présentent les caractéristiques d'une voie vicinale.

L'augmentation du trafic routier, les problématiques de sécurité routière et le développement des usages tels que la randonnée, la promenade ou le jogging, imposent un réaménagement de cet axe en faveur des modes doux.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements de la Communauté urbaine dans le cadre de la politique Faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité (axe C13).

A partir du contexte général et des diagnostics réalisés, après discussion avec les élus et services techniques des trois communes concernées, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- sécuriser les déplacements modes doux sur l'ensemble du linéaire en créant un cheminement isolé des circulations automobiles d'une agglomération à l'autre,
- créer des traversées régulières pour favoriser les usages de promenade sur la zone agricole,
- prendre en compte en amont la problématique des eaux pluviales avec le recueil de ces eaux,
- ne pas élargir la chaussée actuelle,
- rénover et aménager la voirie existante,
- créer une infrastructure de télécommunications reliant les agglomérations,
- prendre en compte les futures contraintes de gestion (notamment nettoyage) et limiter les usages illicites (stationnement sauvage, utilisation de la voie verte par des engins motorisés),
- préserver les arbres existants remarquables et créer des zones de plantations au sein du projet.

Par délibération n° 2010-1643 du 6 septembre 2010, le conseil de Communauté a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable engagée en application des articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

I. Le déroulement de la concertation préalable

La concertation s'est déroulée du lundi 4 octobre 2010 au lundi 8 novembre 2010, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un cahier ont été déposés à la mairie d'Irigny, à la mairie de Vernaison, à la mairie de Charly et à la Communauté urbaine de Lyon,

- un avis administratif annonçant les dates de la concertation a été affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine de Lyon et en mairies d'Irigny, de Vernaison et de Charly durant toute la période de concertation,

- un avis administratif de concertation préalable a été publié le samedi 2 octobre 2010 dans les journaux Le Progrès et Le Tout Lyon.

II. Principales observations et réponses apportées par la Communauté urbaine

Une seule observation a été exprimée dans les cahiers de concertation.

Cet avis approuve le projet dans son ensemble indiquant que celui-ci apportera "beaucoup de quiétude" sur ce chemin.

Un questionnement est toutefois émis sur l'étude de trafic, dont une synthèse était présentée dans le dossier de concertation. En effet, il est demandé des précisions sur le jour et les heures de comptage. De même, concernant le trafic poids lourds, cette personne ne comprend pas la part de 3 à 6 % des poids lourds sur cet axe, indiquant que "cette route est interdite aux poids lourds". De plus, l'avis conteste le terme de "desserte interquartier" pour qualifier cette voie mais parle de "voie de dégagement" pour les véhicules aux heures de pointe.

Pour conclure, l'avis fait part de sa demande de ne pas couper la voie durant toute la durée des travaux.

En réponse à ces observations, il est important de noter que :

- l'étude de trafic réalisée à l'automne 2009 par comptage automatique montre un trafic moyen journalier dans les 2 sens variant de 580 à 850 véhicules/jour, avec une pointe à 100 véhicules/heure aux heures de pointe. Les observations émises vis-à-vis du trafic font ressortir un sentiment de trafic plus important qu'il n'est en réalité, plutôt qu'une remise en cause totale des résultats. Cela fait écho aux remarques déjà émises par les représentants des communes, sur le besoin de réaménager cet axe en priorisant la mise en sécurité des usagers les plus vulnérables,

- de même, concernant les poids lourds sur cet axe, leur circulation n'est en réalité interdite que sur la commune d'Irigny. De plus, des dérogations sont possibles, notamment sur ce secteur en zone agricole, pour les engins agricoles, représentant une part importante des poids lourds recensés ainsi que la collecte des ordures ménagères. Une interdiction de circulation aux poids lourds pour l'ensemble des communes sera étudiée dans le projet. Par ailleurs, une rencontre avec les exploitants agricoles a déjà eu lieu et d'autres viendront à l'avancement du projet afin d'intégrer la problématique de circulation des engins agricoles dans l'aménagement, pour le rendre le plus sécurisé possible pour l'ensemble des usagers,

- concernant la phase de réalisation du chantier, il est bien entendu que la voie ne sera pas coupée durant toute la période des travaux (prévue sur 7 à 8 mois environ). Toutefois, il sera nécessaire de mettre en place des dispositifs d'alternat selon l'avancement du chantier et pour certains travaux (traversées de chaussée pour les réseaux, réalisation des enrobés, etc.) une coupure de la voie avec mise en place de déviation sur quelques jours sera indispensable.

III. Le bilan

L'avis exprimé confirme la nécessité d'aménager le chemin des Flaches et traduit une adhésion aux objectifs et aux enjeux affichés dans le projet.

En conséquence, la concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par ce projet ou à remettre en cause la poursuite du projet.

Il est donc proposé au conseil de Communauté de prendre acte du bilan de la concertation.

Le projet sera soumis à enquêtes publiques au cours de sa phase de conception ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme,

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de la concertation préalable relative à la requalification du chemin des Flaches sur les communes d'Irigny, Vernaison et Charly, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

2° - Clôt la concertation préalable et décide la poursuite des études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.